

ARRETE N° **96-4157** du **02 JUL. 2026**

DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
DE L'EDUCATION ET DU
NUMERIQUE
Direction des Ressources Humaines

**ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE
D'INGENIEUR TERRITORIAL APRES EXAMEN PROFESSIONNEL
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2026**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-23 à L.522-31,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu la délibération du Conseil départemental fixant le tableau des effectifs du personnel du Département de la Sarthe,

Vu l'arrêté n°21/78 portant établissement des lignes directrices de gestion, après avis du Comité technique en date du 18 décembre 2020,

Vu l'arrêté n°23/4711 portant révision des lignes directrices de gestion, après avis du Comité social territorial en date du 25 mai 2023,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département

ARRETE

Article 1 - A compter du 1^{er} juillet 2026, la liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial après examen professionnel, au titre de la promotion interne 2026, s'établit ainsi qu'il suit :

- M. Emmanuel POSSON

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Agents promouvables*	0	1	1
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

*(Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles à l'avancement)

Article 2 - Madame la Directrice générale des services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication, d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Nantes 6, Allée Ile Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Président du Conseil départemental,



DESTINATAIRES :

- Contrôle de la légalité (2 ex.)
- Dossier (original)

Acte établi en double compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le **02 JUL. 2026**
et de sa publication ou notification le : **02 JUL. 2026**